



"Uni-e-s contre une immigration jetable"

Cercle de Silence

19 juillet 2014

u.c.i.j.



cercle de silence

Idées reçues, idées fausses !

La France accueillerait trop d'étrangers.

Au contraire, depuis 1994, la France accueille en moyenne annuelle 200 000 migrants alors que 100 000 font le chemin inverse. Le taux net de migration est de 0,11 % alors qu'il est de 0,15 % pour l'Union Européenne.

La France accorderait de plus en plus l'asile aux étrangers.

Au contraire, en 1997, 80 % des réponses aux demandes d'asile étaient favorables ; aujourd'hui, 80 % des réponses sont défavorables. Alors que la convention de Genève de 1951, signée par la France, garantit les droits des demandeurs d'asile.

Les travailleurs sans-papiers ne paieraient ni cotisations sociales,

ni impôts.

Au contraire, ne pas avoir de carte de séjour n'empêche pas d'avoir des fiches de paie, de payer des impôts et de cotiser à la Sécurité Sociale.

Les étrangers représenteraient un manque à gagner pour la France.

Au contraire, les travailleurs étrangers et leurs familles versent 60 milliards de cotisations sociales et d'impôts et perçoivent 48 milliards d'euros d'aides, soit un solde positif de 12 milliards.

Les droits de sans-papiers réduiraient les droits des autres salariés

Au contraire, aider les travailleurs sans-papiers à avoir des droits c'est aussi permettre aux travailleurs français et étrangers de ne pas perdre les leurs. Voire d'en gagner.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

à Saint-Nazaire, Esplanade des Droits de l'Homme, chaque 3^{ème} samedi du mois de 15 h. à 16 h.

Prochains cercles : 16 août, 20 septembre, 18 octobre...

Les cercles de silence sont composés de citoyens dont certains sont membres du collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable" région nazairienne

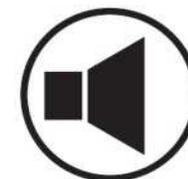


"Uni-e-s contre une immigration jetable"

Cercle de Silence

19 juillet 2014

u.c.i.j.



cercle de silence

Idées reçues, idées fausses !

La France accueillerait trop d'étrangers.

Au contraire, depuis 1994, la France accueille en moyenne annuelle 200 000 migrants alors que 100 000 font le chemin inverse. Le taux net de migration est de 0,11 % alors qu'il est de 0,15 % pour l'Union Européenne.

La France accorderait de plus en plus l'asile aux étrangers.

Au contraire, en 1997, 80 % des réponses aux demandes d'asile étaient favorables ; aujourd'hui, 80 % des réponses sont défavorables. Alors que la convention de Genève de 1951, signée par la France, garantit les droits des demandeurs d'asile.

Les travailleurs sans-papiers ne paieraient ni cotisations sociales,

ni impôts.

Au contraire, ne pas avoir de carte de séjour n'empêche pas d'avoir des fiches de paie, de payer des impôts et de cotiser à la Sécurité Sociale.

Les étrangers représenteraient un manque à gagner pour la France.

Au contraire, les travailleurs étrangers et leurs familles versent 60 milliards de cotisations sociales et d'impôts et perçoivent 48 milliards d'euros d'aides, soit un solde positif de 12 milliards.

Les droits de sans-papiers réduiraient les droits des autres salariés

Au contraire, aider les travailleurs sans-papiers à avoir des droits c'est aussi permettre aux travailleurs français et étrangers de ne pas perdre les leurs. Voire d'en gagner.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

à Saint-Nazaire, Esplanade des Droits de l'Homme, chaque 3^{ème} samedi du mois de 15 h. à 16 h.

Prochains cercles : 16 août, 20 septembre, 18 octobre...

Les cercles de silence sont composés de citoyens dont certains sont membres du collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable" région nazairienne